

RÉSUMÉ DE DÉCISION D'INTÉGRITÉ

Entreprise	Solu Med inc.
Secteur d'activité	Agence de placement de personnel en soins infirmiers
Date de la décision	21 septembre 2026
Nature de la décision	Révocation de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public ou municipal et inscription au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)

L'Autorité des marchés publics (AMP) a mené un examen d'intégrité auprès de l'entreprise Solu Med inc. Au terme de cet examen, l'AMP conclut que l'entreprise ne satisfait pas aux exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre.

MOTIFS RETENUS :

- Solu Med inc. et ses actionnaires ont, à plusieurs reprises, éludé ou tenté d'éluder l'observation de la loi dans le cours de leurs affaires en ne respectant pas leurs obligations fiscales.

EN CONCLUSION, L'AMP :

- **CONCLUT** que Solu Med inc. ne satisfait pas aux exigences d'intégrité requises en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics*.
- **RÉVOQUE** l'autorisation délivrée à Solu Med inc. le 18 octobre 2017.
- **INSCRIT** Solu Med inc. au RENA pour une période de cinq ans, soit du 21 septembre 2026 au 20 septembre 2031.
- **INFORME** Solu Med inc. que, considérant cette inscription, elle sera inadmissible aux contrats publics pour une durée identique. L'entreprise ne pourra donc ni présenter une soumission pour la conclusion d'un contrat public ni conclure un contrat ou un sous-contrat public, et ce, sans égard aux seuils déterminés par le gouvernement.